



## Révision Loyer sans DPE

-----  
Par lucas92200

Bonjour,

Mon bail se reconduit tacitement le 28/08/2023.

J'ai reçu une notification de révision, m'indiquant une augmentation du loyer à partir du 28/08/2023.

Je n'ai pas eu de DPE lors de la signature du bail en 2020.

Après quelques recherches, il semblerait que sans DPE, ils ne peuvent pas augmenter le loyer.

Pourriez-vous me le confirmer ?

Merci d'avance,  
Bonne journée

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est inexact.

Le bailleur peut augmenter le loyer selon les clauses du bail et la variation de l'IRL.

L'absence de DPE n'empêche pas la révision, uniquement s'il s'avère que la note est F ou G.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1311]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1311[/url]

Puisque cette année le bail est renouvelé, vous pouvez contester cette révision par courrier RAR en émettant un doute sur la note du DPE.

Le bailleur devra ensuite réaliser un DPE pour lever ce doute et valider sa demande de révision.

Consultez votre ADIL.